

# Urbain design<sup>MC</sup>

# GARANTIE



URBAIN DESIGN APPUIE SON MOBILIER D'EXTÉRIEUR LONGUE DURÉE D'UNE GARANTIE LIMITÉE ALLANT JUSQU'À 10 ANS À PARTIR DE LA DATE DE FACTURATION



- Garantie limitée de 10 ans sur les lattes de plastique recyclé contre la pourriture, les fissures, la distorsion et l'éclatement.
- Garantie limitée de 10 ans sur l'intégrité de la structure utilisé et entretenue normalement.
- Garantie limitée de 10 ans sur la corrosion sur le revêtement InfiniGuard Premium soumis à tout élément naturel.
- Garantie limitée de 8 ans sur la corrosion sur le revêtement InfiniGuard Professional soumis à tout élément naturel.
- Garantie limitée de 5 ans sur la corrosion sur le revêtement InfiniGuard Standard soumis à tout élément naturel.
- Garantie limitée de 1 an sur tous produits contre tout défaut de fabrication et de main-d'œuvre.



DANS LES LIMITES DE LA LOI, CES GARANTIES ONT PRÉSÉANCE SUR TOUTE AUTRE GARANTIE SOUS-ENTENDUE OU EXPRIMÉE OU TOUTE AUTRE DÉMARCHÉ DE QUI QUE CE SOIT, INCLUANT TOUTE GARANTIE SOUS-ENTENDUE DE POTENTIEL DE VENTE OU DE MISE EN FORME.

LES GARANTIES NE COUVRENT PAS LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA NÉGLIGENCE, LE MANQUE D'ENTRETIEN, LE VANDALISME, L'INSTALLATION INADÉQUATE, L'UTILISATION ANORMALE, L'ABUS, LES CHANGEMENTS DE DESIGN SANS AUTORISATION, L'AJOUT OU LA SUBSTITUTION DE PIÈCES NON APPROUVÉES, LES RAYONS ULTRAVIOLETS, LA DÉMOLITION INTENTIONNELLE, LES CATASTROPHES NATURELLES OU TOUTE AUTRE UTILISATION IMPROPRE DU PRODUIT CONTRAIRE À SON UTILISATION INITIAL.

LES RÉCLAMATIONS DE GARANTIES DOIVENT ÊTRE REÇUES À L'INTÉRIEUR DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE ET ACCOMPAGNÉES D'UNE COPIE DE LA FACTURE ORIGINALE OU DU NUMÉROS DE FACTURE. LES GARANTIES NE COUVRENT QUE LE REMPLACEMENT DES PIÈCES DÉFECTUEUSES



Produits  
**RE PLAST**

1350, Chemin Quatre-Saisons  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)  
Canada J0C 1A0  
Tel.: (819) 336-2440 / Fax: (819) 336-2442